



20, Boulevard Ferdinand de Lesseps
CS 21076 – 76173 ROUEN Cedex
Tél : +33 (0)2 35 70 56 20 - Fax : +33 (0)2 35 88 83 21
www.mazars.fr

AMICALE LAIQUE CESAIRE LEVILLAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

Amicale Laïque Césaire Levillain

Association

1 avenue Georges Braque

76120 Le Grand Quevilly

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

A l'assemblée générale de l'association AMICALE LAIQUE CESAIRE LEVILLAIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMICALE LAIQUE CESAIRE LEVILLAIN relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits marquants et événements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant le litige URSSAF.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Faits marquants et événement postérieurs à la clôture » et « Continuité d'exploitation » de l'annexe font état des incertitudes pesant sur la continuité d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné la situation de votre association au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation de votre association, et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

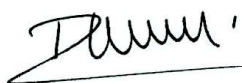
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouen, le 19 février 2021

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Dominique NEZAN

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 300619
Capital souscrit non-appelé (I) Capital souscrit non-appelé (I)				
Immobilisations incorporelles	4 328,59 €	4 201,71 €	126,88 €	359,81 €
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil	4 328,59 €	4 201,71 €	126,88 €	359,81 €
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes sur immos				
Immobilisations corporelles	58 947,74 €	53 508,14 €	5 439,60 €	7 802,56 €
Terrains				
Constructions	1 968,52 €	1 968,52 €		
Installations techn., mat., outil	47 538,65 €	43 614,54 €	3 924,11 €	5 886,44 €
Autres immob. corporelles	9 440,57 €	7 925,08 €	1 515,49 €	1 916,12 €
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	3 680,00 €		3 680,00 €	3 740,00 €
Participations selon mise en équi.				
Autres participations				
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières	3 680,00 €		3 680,00 €	3 740,00 €
TOTAL II	66 956,33 €	57 709,85 €	9 246,48 €	11 902,37 €
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/com.	100,00 €		100,00 €	
Avances & acomptes versés/com.	100,00 €		100,00 €	
Créances	22 041,85 €		22 041,85 €	49 135,39 €
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	22 041,85 €		22 041,85 €	49 135,39 €
Capital souscrit appelé non versé				
Divers	120 533,72 €		120 533,72 €	26 461,23 €
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	120 533,72 €		120 533,72 €	26 461,23 €
Charges constatées d'avance	5 924,13 €		5 924,13 €	4 911,25 €
Charges constatées d'avance	5 924,13 €		5 924,13 €	4 911,25 €

AMICALE LAIQUE CESAIRE LEVILLAIN

ALCL

1 AVENUE GEORGES BRAQUE

76120 GRAND QUEVILLY

Bilan actif

Document fin d'exercice

N° Siret 78103765000012

NAF (APE) 9499Z

N° Identifiant FR

Période du 01/07/19

au 30/06/20

Tenue de compte : EURO

Sage 100 Comptabilité i7 7.72

Date de tirage 20/01/21

à 18:16:37

Page :

2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 300619
TOTAL III	148 599,70 €		148 599,70 €	80 507,87 €
Frais d'émission d'emprunt à étaler Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes rembours. d'obligations (IV) Primes de rembours. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V) Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)	215 556,03 €	57 709,85 €	157 846,18 €	92 410,24 €

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 300619
Capital social ou individuel			38 988,42 €	38 988,42 €
Capital social ou individuel			38 988,42 €	38 988,42 €
Primes d'émission, de fusion				
Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale				
Rés. statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			-107 335,21 €	-125 876,58 €
Report à nouveau			-107 335,21 €	-125 876,58 €
Résultat de l'exercice			-116 784,00 €	18 541,37 €
Résultat de l'exercice			-116 784,00 €	18 541,37 €
Subventions d'investissement				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)			-185 130,79 €	-68 346,79 €
Produits émissions titres particip.				
Produits émissions titres particip				
Avances conditionnées				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques			110 000,00 €	
Provisions pour risques			110 000,00 €	
Provisions pour charges				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)			110 000,00 €	
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Autres emprunts obligataires				

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 300619
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			198,34 €	886,41 €
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			198,34 €	886,41 €
Emprunts et dettes financ. divers				
Emprunts et dettes financ. divers				
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés				
Dettes fourniss. & cptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales			75 053,08 €	14 698,62 €
Dettes fiscales et sociales			75 053,08 €	14 698,62 €
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes			64 825,55 €	52 272,00 €
Autres dettes			64 825,55 €	52 272,00 €
Produits constatés d'avance			92 900,00 €	92 900,00 €
Produits constatés d'avance			92 900,00 €	92 900,00 €
TOTAL (IV)			232 976,97 €	160 757,03 €
Ecarts de conversion passif (V)				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I à V)			157 846,18 €	92 410,24 €

Détail des postes			Au 300620	Au 300619
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises			9 776,46 €	15 974,55 €
Achats de marchandises			9 776,46 €	15 974,55 €
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice /tiers			339 111,99 €	380 698,92 €
Achats matières premières			27 132,35 €	29 473,61 €
Achats autres approvisionnements				
Variation de stocks Mat./approv.				
Autres achats et charges externes			311 979,64 €	351 225,31 €
Impôts, taxes et vers. assimilés			20 145,78 €	22 044,30 €
Impôts, taxes et vers/ assimilés			20 145,78 €	22 044,30 €
Charges du personnel			143 499,09 €	169 499,13 €
Salaires et traitements			116 549,14 €	131 495,20 €
Charges sociales			26 949,95 €	38 003,93 €
Dotations aux amortis. & provisions			39 095,89 €	2 366,89 €
Amort. sur immobilisations			2 595,89 €	2 366,89 €
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant				
Amort. pour risque et charges			36 500,00 €	
Autres charges			2 080,50 €	888,05 €
Autres charges			2 080,50 €	888,05 €
TOTAL I			553 709,71 €	591 471,84 €
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)			619,19 €	676,92 €
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			619,19 €	676,92 €
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			146 239,17 €	7 571,83 €
Sur opérations de gestion			72 739,17 €	7 571,83 €
Sur opérations en capital				
Dotations aux amort. & provis.			73 500,00 €	
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				
Solde créditeur				18 541,37 €
Bénéfice				18 541,37 €
TOTAL GENERAL (CHARGES)			700 568,07 €	618 261,96 €

Détail des postes			Au 300620	Au 300619
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)			253 910,06 €	309 636,30 €
Ventes de marchandises			9 655,87 €	17 064,04 €
Production vendue (B&S)			244 254,19 €	292 572,26 €
Autres produits d'exploitation (B)			327 856,04 €	304 063,90 €
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			305 102,50 €	303 320,40 €
Reprise /prov. & transferts charge			21 876,60 €	128,50 €
Autres produits			876,94 €	615,00 €
TOTAL (A+B)			581 766,10 €	613 700,20 €
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			50,39 €	57,11 €
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			50,39 €	57,11 €
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			1 967,58 €	4 504,65 €
Sur opérations de gestion			1 967,58 €	4 504,45 €
Sur opér. de capital, cess. actifs				
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				0,20 €
Reprises/prov. & transf.de charges				
Solde débiteur			116 784,00 €	
Perte			116 784,00 €	
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			700 568,07 €	618 261,96 €

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte d'exploitation ont été établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation, en considération des mesures exposées dans le paragraphe « Continuité d'exploitation »
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

b) Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

c) Stocks :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Premier Entrée Premier Sortie.

d) Ressources en nature :

L'Association a bénéficié de subvention en nature non comptabilisée de la part de la Ville de Grand Quevilly, pour les éléments suivants :

- Mise à disposition des locaux valorisée à 53.090,27 €
- Mise à disposition d'équipements sportifs valorisée à 102.988,23 €

Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

1) Crise sanitaire Covid- 19

La crise sanitaire de la Covid-19 et le dispositif de confinement qui a été instauré par les autorités gouvernementales sur l'ensemble du territoire français entre le 17 mars et le 10 mai 2020, ainsi que les contraintes liées aux recommandations sanitaires en vigueur ont impacté les activités de l'association pour l'exercice clos le 30.06.2020.

Les activités incompatibles avec le dispositif de confinement et l'état d'urgence sanitaire ont été mises en sommeil. Il s'agit de toutes les sections de l'ALCL.

L'association a adopté les mesures nécessaires pour répondre à cette situation et limiter les charges d'exploitation, notamment en mettant en place le chômage partiel pour certains salariés.

Le caractère évolutif de la crise sanitaire et des mesures adoptées par le gouvernement ne permet pas à l'association d'en apprécier avec précision l'impact chiffré éventuel sur les comptes de l'exercice en cours et sur le prochain exercice.

VISA pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

2) Litige URSSAF

Rappel

L'association a fait l'objet d'une notification de rappel de cotisations par les URSSAF en mai 2018 d'un montant total de 60.685 € (hors pénalités de retard), portant essentiellement sur l'absence de déclaration et versement de cotisations sociales sur les indemnités versées aux sportifs non—résidents en France sur la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016. Cette notification a été confirmée en novembre 2018 pour un montant de 66.934 €, pénalités comprises.

Au titre de cette demande, une provision avait été constituée uniquement pour la partie non contestée soit, 2 050,00 € ; car l'association contestait les arguments présentés par l'administration.

L'association a déposé en janvier 2019 un recours à la Commission de Recours Amiable qui a notifié son rejet en mars 2019. L'association a saisi en avril 2019 le Pôle Social du Tribunal de Grande Instance.

Evénement postérieur à la clôture

Le jugement rendu par le tribunal judiciaire de Rouen fin octobre 2020 nous déboute de notre recours.

L'association a décidé de ne pas faire appel de la décision, la dette correspondante est exigible et est donc constatée dans les comptes arrêtés au 30 juin 2020.

Nous avons missionné notre conseil pour la négociation avec l'URSSAF d'un étalement de cette dette d'un montant total de 66 934 €.

Une provision de 110 000,00 € pour risques concernant une éventuelle rectification par l'URSSAF sur la période postérieure à 2017 a également été constituée sur l'exercice.

Continuité d'exploitation

Notre association enregistre dans ses comptes au 30/06/2020 un déficit d'un montant de 116.784,00 €, ce qui ramène le montant des fonds propres à – 185.130,79 € (- 68.346,79 € au 30/06/2019).

La situation de trésorerie s'est améliorée de manière significative, passant d'un solde net de 25.575 € au 30 juin 2019 à 120.335 € au 30 juin 2020.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés dans une perspective de continuité de l'exploitation, malgré le fait qu'il existe une incertitude quant à la capacité de l'association à assurer la continuité de son exploitation, au regard des mesures prises exposées notamment dans la note Faits marquants de l'exercice ainsi que des mesures suivantes engagées par la direction :

- Mise en place d'un encadrement financier et de nouvelles règles de fonctionnement
- Mise en place d'un suivi de trésorerie
- Adaptation des activités de l'association et de sa structure opérationnelle au contexte de la crise sanitaire.

Le bien-fondé de l'hypothèse de continuité d'exploitation est toutefois subordonné à l'obtention d'un étalement de la dette avec l'URSSAF, à l'absence de proposition de rectification à caractère exécutoire sur l'exercice clos le 30 juin 2021 concernant la période postérieure à 2017, ainsi qu'à la poursuite du plan d'économies mis en œuvre permettant un retour aux équilibres financiers de l'association et au maintien des subventions octroyées par la Ville et les autres collectivités territoriales pour des montants comparables, à niveau sportif équivalent, à ceux constatés lors des exercices précédents.

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT 2019/2020

PRODUITS	
Cotisations et Cours	196 810.43 €
Ville de Grand Quevilly	197 500.00 €
Manifestations	22 168.46 €
Département 76	34 735.00 €
Sponsors privés	20 815.00 €
Métropole	28 000.00 €
Conseil Régional	22 500.00 €
Vente de produits	
Département 76 / Pass 76	14 907.50 €
Produits Exceptionnels sur ex ant.	1 967.58 €
Stages Sections Sportives	3 458.00 €
Ventes expo et créations	10 658.17 €
Subvention Service Civique	3 970.00 €
Dons	
Subventions des fédérations	3 490.00 €
Produits divers	876.94 €
Indemnités Journalières	-108.70 €
Produits financiers	50.39 €
Transfert de charges	21985.3
TOTAL PRODUITS	583 784.07 €
TOTAL GENERAL	583 784.07 €

CHARGES	
Salaires	183 947.75 €
Entraîneurs, professeurs : 116 549,14 €	
Personnel extérieur : 67 398,61 €	
Affiliations-Licences-Arbitrages-Engagements	98 867.95 €
Déplacements	51 633.79 €
Charges Sociales	22 201.63 €
Manifestations	25 844.57 €
Equipements	27 775.57 €
Honoraires	12 125.35 €
Achat marchandises	14 252.29 €
Location véhicules	9 635.19 €
Publicité - Pourboires - Dons - Récompenses	9 116.46 €
Droits OFFI	12 000.00 €
Mutations-Amendes-Contributions	8 132.25 €
Stages de Formation	5 989.19 €
Charges except. Et except exerc ant	7 862.17 €
Missions et réceptions	5 292.55 €
Entretien matériel informatique / matériel / linge	7 220.39 €
Assurances	5 615.88 €
Frais postaux - Téléphone - Internet	2 980.69 €
Amortissements	2 595.89 €
Médecine du travail et pharmacie	1 986.35 €
Autres charges de personnel	4 034.05 €
Services bancaires-Intérêts bancaires	1 324.39 €
Redevance Sacem	992.85 €
Fournitures administratives	999.72 €
Charges diverses	2 080.50 €
Commission prestations de services	520.57 €
Documentations - Abonnements journaux	60.40 €
Produits entretien	134.28 €
EDF Eau	468.40 €
Autres charges exceptionnelles	58 820.00 €
Dotations aux prov risques & charges	36 500.00 €
Dotations aux prov risques & charges except	73 500.00 €
Charges exceptionnelles	6 057.00 €
TOTAL CHARGES	700 568.07 €
Déficit	-116 784.00 €
TOTAL GENERAL	583 784.07 €

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

INVENTAIRE PHYSIQUE DES IMMOBILISATIONS AU 30 JUIN 2020

Compte	Immobilisations	Date Acquisition	Total Brut de l'actif immobilisé
20500000	Logiciel informatique	20.01.2003	615.94 €
20500000	Logiciel informatique	27.08.2007	150.00 €
20500000	Logiciel Sage ligne 100	30.11.2013	1 483.04 €
20500000	Logiciel sage paie	02.05.2011	914.94 €
20500000	Office business 2016 - 290,40 x 2	17.12.2015	580.80 €
20500000	Licence Publisher	17.02.2016	583.87 €
21350000	Parquet salle yoga	17.04.2001	1 968.52 €
21500000	Four de poterie	antérieurs	1 179.11 €
21500000	Métier à tisser	14.01.1998	457.35 €
21500000	Surjeteuse de couture	26.03.1998	695.17 €
21500000	Laboratoire photo	31.10.1998	533.57 €
21500000	Tables de tennis de table	10.02.1999	2 513.62 €
21500000	Four de poterie	26.03.1999	4 771.00 €
21500000	Agrandisseurs photos	09.12.2000	1 623.67 €
21500000	Machine à coudre	30.11.2001	1 136.96 €
21500000	Matériel de sonorisation	28.01.2002	7 895.87 €
21500000	Aspirateur professionnel	15.10.2002	1 068.31 €
21500000	Couture Brodeuse	10.12.2009	1 000.00 €
21500000	Table de Mixage Bakayas	15.10.2009	3 687.64 €
21500000	Électroménager / secrétariat	27.10.2009	917.38 €
21500000	Lave vaisselle / secrétariat	09.03.2013	369.51 €
21500000	Four poterie	28.02.2015	7 625.50 €
21500000	Table de tennis de table	29.04.2011	6 513.30 €
21500000	Cuisinière	09.03.2013	505.00 €
21500000	Sono Badminton	20.12.2013	420.00 €
21500000	Vidéo Projecteur Club Photo	01.10.2013	731.42 €
21500000	Canetière Tissage	24.05.2016	774.69 €
21500000	CNC DECOUPE Aero	31.12.2015	1 691.00 €
21830000	Matériel informatique	20.01.2003	1 190.02 €
21830000	Matériel informatique	11.12.2003	822.83 €
21830000	Matériel informatique Club Photos	17.03.2005	3 735.06 €
21830000	Ordinateur Darty couture	18.10.2012	399.00 €
21830000	Netbook handball	19.10.2011	199.00 €
21830000	Ordinateur LENOVO	17.12.2015	696.00 €
21830000	Imprimante Basket Ball	23.08.2016	262.80 €
21830000	Chaîne HIFI	25/01/2018	199.00 €
21830000	Destructeur Papier	29/09/2017	595.20 €
21830000	Cisaille Coupe Papier	29/09/2017	190.24 €
28150000	Double micro HF main	01/02/2019	2 580.00 €
Total Brut de l'actif immobilisé (1)			63 276.33 €

Compte	Désignation de la Caution	date	Montant de la Caution
27500000	Caution PRO B Hommes TT	03.07.2014	2 050.00 €
27500000	Caution ALD Deville Les Rouen BB	17.05.2015	30.00 €
27500000	Caution N3 Femmes 15/16 TT	03.06.2015	400.00 €
27500000	Caution PRO A Dames 2015/2016 TT	27.06.2015	1 000.00 €
27500000	Caution Formation Arbitre A. VIGOUROUX	31/08/2017	200.00 €
Total Caution (2)			3 680.00 €
Total 1+2			67 016.33 €

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

Bilan au 30 juin 2020

Immobilisations Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
<u>Immobilisations incorporelles :</u>				
Concessions et droits	4 328.59			4 328.59
<u>Immobilisations corporelles :</u>				
Constructions	1 968.52			1 968.52
Matériels et outillages	47 538.65			47 538,65
Matériel informatique	9 440.57			9 440.57
Avances et Acomptes				
<u>Immobilisations financières :</u>				
Cautions	3 680.00			3 680.00
				66 956.33

Amortissements Rubriques	Amortissements Cumulés au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminution d'amortissements de l'exercice	Amortissements à la clôture de l'exercice
<u>Immobilisations incorporelles :</u>				
Concessions et droits	3968.78	232,93		4 201.71
<u>Immobilisations corporelles :</u>				
Constructions	1 968.52			1 968,52
Matériels et outillages	41 652.21	1 962.33		43 614.54
Matériel informatique	7 524.45	400.63		7 925.08
				57 709.85

Valeur nette comptable Rubriques	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur nette Comptable
<u>Immobilisations incorporelles :</u>			
Concessions et droits	4 328.59	4 201.71	126.88
<u>Immobilisations corporelles :</u>			
Constructions	1 968.52	1 968.52	0.00
Matériels et outillages	47 538.65	43 614.54	3 924.11
Matériel informatique	9 440.57	7 925.08	1 515.49
Avances et acomptes			
<u>Immobilisations financières :</u>			
Caution	3 680.00		3 680.00
	66 956.33	57 709.85	9 246.48

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

Détail des comptes de Bilan au 30 juin 2020

ACTIF

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Immobilisations financières

TOTAL I

Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Au 30.06.2019
4 328.59 €	4 201.71 €	126.88 €	359.81 €
58 947.74 €	53 508.14 €	5 439.60 €	7 802.56 €
3 680.00 €		3 680.00 €	3 740.00 €
66 956.33 €	57 709.85 €	9 246.48 €	11 902.37 €

30.06.2020	30.06.2019
-------------------	-------------------

Stocks et en-cours

0.00 €	0.00 €
---------------	---------------

		30.06.2020	30.06.2019
Créances		22 041.85 €	49 135.39 €
PERSONNEL: REMUNERATIONS DUES	42100000		
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	43700000	778.21 €	792.49
AG2R MONDIALE (PREVOYANCE)			1465.19
MUTUELLE UMANENS	43750000	874.88 €	400.76
PRODUITS A RECEVOIR SECRET.	46870000	1 435.19 €	2 457.89 €
PRODUITS A RECEVOIR HAND	46870002	854.74 €	2 476.76 €
PRODUITS A RECEVOIR BASKET	46870003	1 078.57 €	2 313.18 €
PRODUITS A RECEVOIR RUGBY	46870004	2 087.26 €	3 774.53 €
PRODUITS A RECEVOIR BADMINTON	46870005	3 222.60 €	1 675.67 €
PRODUITS A RECEVOIR TT	46870006	4 687.32 €	31 422.50 €
PRODUITS A RECEVOIR VOLLEY	46870009	60.00 €	649.37 €
PRODUITS A RECEVOIR AEROMODELISME	46870010	100.34 €	
PRODUITS A RECEVOIR CLUB LOISIRS	46870013		686.45 €
PRODUITS A RECEVOIR COUTURE	46870014	661.94 €	
PRODUITS A RECEVOIR POTERIE	46870015	251.68 €	340.60 €
PRODUITS A RECEVOIR FITNESS	46870021	67.50 €	
PRODUIT A RECEVOIR CREA DETENTE	46870022	120.00 €	
PRODUIT A RECEVOIR DECO CORPO	46870023	1 232.00 €	
PRODUIT A RECEVOIR ART FLORAL	46870024	52.00 €	
PRODUIT A RECEVOIR CAPOEIRA	46870025	795.00 €	350.00 €
PRODUIT A RECEVOIR MODERN JAZZ	46870026	1 103.15 €	270.00 €
PRODUIT A RECEVOIR ARTS CREATIFS	46870028	60.00 €	
PRODUIT A RECEVOIR HIP HOP	46870030	1 638.65 €	
PRODUIT A RECEVOIR RAGGA	46870031	406.20 €	60.00 €
PRODUIT A RECEVOIR PILATES	46870032	294.62 €	
PRODUIT A RECEVOIR ZUMBA	46870033	120.00 €	
PRODUIT A RECEVOIR YOGA	46870035	60.00 €	

Charges constatées d'avance		5 924.13 €	4 911.25 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE SECRETARIAT	48600000	2 649.13 €	2 648.05 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE BASKET	48600003	865.00 €	603.20 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE TENNIS	48600006	2 410.00 €	1 660.00 €

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

Détail des comptes de Bilan au 30 juin 2020

PASSIF

		30.06.2020	30.06.2019
Subventions d'investissement		0.00 €	0.00 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	13100000		6 485.00 €
REPRISE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	13900000		-6 485.00 €
Provision pour risques		110 000.00 €	0.00 €
Provisions pour risques et charges	15180000	110 000.00 €	
Dettes fourniss. & cptes rattachés		0.00 €	0.00 €
FOURNISSEUR	40110000		
FOURNIS. FACTURES NON PARVENUES	40810000		0.00 €
Dettes fiscales et sociales		75 053.08 €	14 698.62 €
PERSONNEL: REMUNERATIONS DUES	42100000	- 21.47 €	- 21.47 €
OPPOSITIONS	42700000		253.61 €
PROVISION POUR CONGES A PAYER	42820000	6 435.85 €	6 194.48 €
SECURITE SOCIALE	43100000	340.95 €	2 494.41 €
CAISSE DE RETRAITE	43720000	204.45 €	2 176.98 €
UNIFORMATION	43730000	458.67 €	1 814.28 €
AG2R PREVOYANCE	43740000	265.91 €	
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	43820000	2 464.66 €	1 776.08 €
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	43860000	64 877.00 €	
IMPOTS ET TAXES RECOUVRABLES	44200000	27.06 €	10.25 €
Autres dettes		64 825.55 €	52 272.00 €
CHARGES A PAYER SECRETARIAT	46860000	18 493.47 €	20 738.96 €
CHARGES A PAYER HANDBALL	46860002	3 045.36 €	2 893.25 €
CHARGES A PAYER BASKET	46860003	635.20 €	336.00 €
CHARGES A PAYER RUGBY	46860004	11 496.50 €	9 940.53 €
CHARGES A PAYER BADMINTON	46860005	608.10 €	697.24 €
CHARGES A PAYER TENNIS DE TABLE	46860006	23 484.25 €	14 300.51 €
CHARGES A PAYER GYM	46860008		245.00 €
CHARGES A PAYER COUTURE	46860014	175.80 €	
CHARGES A PAYER CLUB PHOTOS	46860017	96.54 €	
CHARGES A PAYER FITNESS	46860021	67.50 €	1 500.00 €
CHARGES A PAYER DECOUVERTE CORPORELLE	46860023	2 200.00 €	
CHARGES A PAYER ART FLORAL	46860024	2 759.83 €	1 525.87 €
CHARGES A PAYER CAPOIERA	46860026	504.80 €	94.64 €
CHARGES A PAYER HIP HOP	46860030	579.80 €	
CHARGES A PAYER RAGGA	46860031	160.00 €	
CHARGES A PAYER PILATES	46860032	158.40 €	
CHARGES A PAYER SOPHROLOGIE	46860034	180.00 €	
CHARGES A PAYER YOGA	46860035	180.00 €	
Produits constatés d'avance			92 900.00 €
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE SECRET	48700000		92 900.00 €
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE Tennis de table	48700006		

BILAN AU 30.06.2020

	<u>Emplois</u>	<u>Ressources</u>
Au 30 juin 2020		-185 130.79
Immobilisations incorporelles	126.88	
Immobilisations corporelles	5 439.60	
Immobilisations financières	3 680.00	
Débiteurs	22 141.85	
Stocks et en-cours		
Disponibilités	120 533.72	
Charges constatées d'avance	5 924.13	
Provision pour risques		110 000.00
Emprunts et dettes		198.34
Fournisseurs		0.00
Dettes fiscales et sociales		75 053.08
Autres dettes		64 825.55
Produits constatés d'avance		92 900.00
	<hr/>	<hr/>
Totaux	157 846.18	157 846.18
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>



20, Boulevard Ferdinand de Lesseps
CS 21076 – 76173 ROUEN Cedex
Tél : +33 (0)2 35 70 56 20 - Fax : +33 (0)2 35 88 83 21
www.mazars.fr

AMICALE LAIQUE CESAIRE LEVILLAIN

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2020

Amicale Laïque Césaire Levillain

Association

1 avenue Georges Braque

76120 Le Grand Quevilly

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2020

A l'assemblée générale de l'association AMICALE LAIQUE CESAIRE LEVILLAIN,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Rouen, le 19 février 2021

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Dominique NEZAN